

# **RECUEIL**

## **des ACTES ADMINISTRATIFS**

**PREFECTURE des COTES d'ARMOR**

**29 Avril 2016**

**SPECIAL N°31 - AVRIL 2016**

**La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la  
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :  
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>**

## SOMMAIRE

---

### **22 Préfet**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**

Arrêté en date du 28 avril 2016 relatif à la suppléance de M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor

#### **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Arrêté en date du 29 avril 2016 relatif à la fermeture des services de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture  
Direction  
des ressources humaines  
Et des Moyens

- **ARRÊTE** -

relatif à la suppléance de  
**M. Pierre LAMBERT**  
Préfet des Côtes d'Armor

Bureau  
du courrier  
et de la reprographie

**Le Préfet des Côtes d'Armor**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 9 mai 2012 nommant M. Gérard DEROUIN, Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor ;
- VU** le décret du 6 août 2013 , nommant Mme Sophie YANNOU-GILLET, sous-préfète de Lannion ;
- VU** le décret du 10 octobre 2014 nommant M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor ;
- VU** le décret du 20 août 2015 nommant M. Frédéric DOUE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor
- SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor ;

- **ARRÊTE** -

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En l'absence simultanée de M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, de M. Gérard DEROUIN, Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor et de M. Frédéric DOUE, Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor, la suppléance des fonctions préfectorales est confiée à Mme Sophie YANNOU-GILLET, Sous-préfète de LANNION le lundi 2 mai 2016 de 13h à 18h.

**ARTICLE 2** - Le Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, la Sous-préfète de LANNION sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 28 AVR. 2016

  
Pierre LAMBERT



PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

**A R R E T E**

Relatif à la fermeture des services  
de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor

Le Préfet des Côtes d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
et Officier de l'Ordre national du mérite

VU les articles 1 et 3 du décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'avis de M. le Directeur départemental des finances publiques du 28 avril 2016 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Les Services des Impôts des Particuliers, les Trésoreries, les Services des Impôts des Entreprises, les Centres des Impôts Fonciers, les Services de la Publicité Foncière et, d'une manière générale, tous les services relevant de la Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor seront exceptionnellement fermés au public **le vendredi 6 mai 2016**.

**Article 2 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor ;

M. le Directeur départemental des finances publiques des Côtes d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

SAINT-BRIEUC, le **29 AVR. 2016**

Le Préfet

  
**Pierre LAMBERT**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*